

| | | | |
|---------------------------|--|---------------------------|--|
| Section Bac | Assurances et gestion du risque | | |
| Nom de l'UE | Droit de la responsabilité civile | | |
| Niveau | 1 | Unité déterminante | Non |
| Nombre de périodes | 40 | Pré requis pour | Législation en assurances (niveau 1) Assurance véhicules automoteurs Assurance responsabilité civile |
| Langue de cours | Français | Crédits ECTS | 3 |

Objectif du cours

- Connaître les différents types de responsabilités et de dommages ;
- Maîtriser les éléments essentiels de la responsabilité civile et les clauses d'exonération ;
- Etudier d'une façon approfondie les articles 1382-1386bis du Code civil et la jurisprudence y afférente.
- Etudier les principes de réparation des dommages

Contenu du cours

- Les différents types de responsabilité (y compris le concours des responsabilités)
- Le régime général de la responsabilité civile et les clauses d'exonération
- Les preuves et les présomptions
- La responsabilité du fait des choses
- La responsabilité des personnes dont on doit répondre
- La responsabilité du fait des animaux
- La responsabilité du fait des bâtiments
- La réparation du dommage (biens et personnes)

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable,

face à des situations présentant des cas d'indemnisation de victimes d'accidents/d'événements, dans le respect de la législation en vigueur,

- ◆ d'identifier les différents éléments constitutifs de la responsabilité ;
- ◆ d'appliquer la législation et la jurisprudence en justifiant les choix opérés.